



Dossier de presse

« L'ingérence de l'industrie du tabac : ce qu'il faut savoir »

Journée Mondiale Sans tabac - 31 mai 2012

Contact presse :

Emmanuelle Béguinot - 01 55 78 85 10 – emmanuelle.beguino@wanadoo.fr

Comité National Contre le Tabagisme

68 boulevard Saint-Michel – 75006 Paris – www.cnct.fr

SOMMAIRE

Communiqué de presse	p 3
 Introduction	 p 5
1. Contexte et définition de l'ingérence de l'industrie du tabac	p 5
2. Des enjeux de santé publique et financiers majeurs	p 6
 I. L'ingérence de l'industrie du tabac : une pratique constante aux multiples facettes	 p 7
1. L'ingérence : une modalité essentielle des pratiques de l'industrie	p 7
2. La diversité des modalités d'ingérence	p 8
3. Le cas de la responsabilité sociale d'entreprise	p 8
4. Le cas de la manipulation de la science	p 9
 II. L'ingérence de l'industrie du tabac pour empêcher l'adoption de mesures politiques de santé publique : illustrations et conséquences	 p 10
1. Au niveau mondial : l'exemple du traité international de l'OMS	p 10
2. Au niveau de l'Europe	p 11
3. Au niveau de la France	p 12
 III. Aujourd'hui, les pays peuvent se protéger contre cette ingérence	 p 15
 Annexes	 p 17
Liens utiles	p 17
Fiche de présentation du CNCT	p 18

L'ingérence de l'industrie du tabac : ce qu'il faut savoir

A l'occasion de la Journée Mondiale Sans Tabac le 31 mai 2012 qui a pour thème l'ingérence de l'industrie du tabac, le Comité National Contre le Tabagisme demande un engagement clair des pouvoirs publics sur l'article 5.3 du traité de l'OMS visant à préserver les politiques publiques de l'interférence des cigarettiers. Celle-ci constitue en France un obstacle majeur à l'adoption et à l'application des mesures efficaces de lutte anti-tabac et se traduit notamment par une reprise de la consommation de tabac dans notre pays. Pourtant, des mesures existent pour s'en protéger.

Paris, le 29 mai 2012– Cette année, l'Organisation Mondiale pour la Santé a choisi comme thème de la Journée Mondiale Sans Tabac l'ingérence de l'industrie du tabac en l'intitulant « **Intimidation. Halte à l'interférence de l'industrie du tabac. Il faut dénoncer et déjouer les manœuvres de l'industrie du tabac visant à affaiblir la lutte antitabac.** »

L'enjeu est majeur : protéger les politiques publiques de l'ingérence du tabac pour réduire durablement la consommation de tabac grâce à l'adoption et à la mise en œuvre de mesures dont l'efficacité a été démontrée.

Il y a urgence en France a indiqué le Pr Yves Martinet qui rappelle que « **le tabac tue chaque jour 200 personnes, soit autant que l'alcool, les accidents de la route, le sida, les suicides, homicides et drogues illicites réunis.** »



Or la reprise de la consommation de tabac (données Baromètre Santé 2010 de l'INPES) résulte notamment de cette interférence dans les politiques publiques de l'industrie du tabac et de ses alliés. **Cette ingérence prend des formes multiples, directes et indirectes.**

En France, elle se traduit notamment par des opérations de mécénats en particulier dans le domaine de la culture, de la santé, de la recherche et du secteur social, mais aussi des invitations à des manifestations à l'attention de responsables politiques, des rapports et initiatives parlementaires téléguidées, la diffusion d'études ou de colloques sans révéler les financements émanant de l'industrie en vue de produire des pseudo études contrant les mesures de santé publique... A cela s'ajoutent également les mesures d'intimidations à l'encontre des responsables politiques qui osent s'engager résolument dans la défense de l'intérêt général.

Toutes ces pratiques sont le plus souvent totalement illicites.

Elles sont par ailleurs contraires à l'article 5.3 du traité de l'OMS, la Convention Cadre pour la Lutte Antitabac, qui impose de protéger les politiques de santé publique de l'influence de l'industrie du tabac.

La France s'est engagée à le faire en ratifiant le traité de l'OMS. *« Des moyens existent pour pouvoir contrer cette ingérence »,* affirme Emmanuelle Béguinot, en précisant que *« c'est par l'adoption de pratiques claires et transparentes, en veillant à l'absence de conflits d'intérêts que la France pourra se libérer de cette ingérence incessante qui conduit les autorités publiques à trop souvent sacrifier l'intérêt général à des intérêts particuliers mortifères ».*

Contacts presse :

Pr Yves MARTINET : 06 83 51 31 69 - Emmanuelle BEGUINOT : 06 18 36 84 87

INTRODUCTION

1. Contexte et définition de l'ingérence de l'industrie du tabac

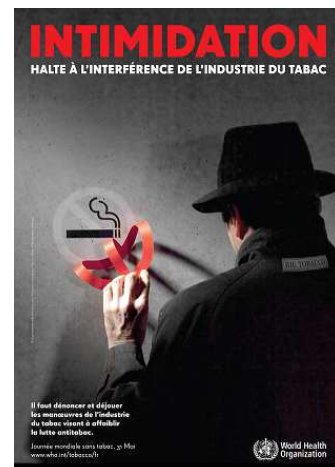
Le tabagisme est qualifié d'épidémie industrielle car l'une de ses caractéristiques est l'existence d'une industrie extrêmement puissante, constituée principalement d'un oligopole de quatre sociétés privées étrangères : Altria Philip Morris, British American Tobacco, Japan Tobacco International, Imperial Tobacco.

Le vecteur de cette épidémie assure la diffusion majeure de la consommation via les stratégies de marketing de ces fabricants.

Chaque année, l'Organisation Mondiale de la Santé choisit une thématique à l'occasion de la **Journée Mondiale Sans Tabac** le 31 mai. En 2012, il s'agit de la protection des politiques publiques à l'égard de l'ingérence de l'industrie du tabac.

L'ingérence de l'industrie du tabac peut se définir comme « **l'ensemble des actions auxquelles a recours l'industrie du tabac afin de saper ou dénaturer les efforts de lutte antitabac**¹ ».

En d'autres termes, il s'agit de l'ensemble des modalités d'actions, légales ou pas, directes ou indirectes, auxquelles ont recours les fabricants pour s'opposer aux mesures allant à l'encontre de leurs intérêts financiers.



Les intérêts inconciliables de l'industrie du tabac et de la santé publique

La finalité ultime de l'industrie du tabac est en effet de maintenir le niveau de ses profits. Elle conçoit cet objectif comme une guerre à mener et à gagner². Aujourd'hui, elle sait qu'elle ne peut pas l'emporter sur le plan de la santé. Son optique est dès lors de gagner systématiquement du temps afin de poursuivre son développement. Elle l'a déjà fait dans le passé avec l'introduction des filtres censés prévenir la survenue de cancers ou encore avec les cigarettes dites légères destinées à dissuader les fumeurs de cesser de fumer. Actuellement leur objectif est de maintenir le tabagisme comme la norme sociale acceptable voire enviable.

Les politiques publiques définies par le traité international de l'OMS, la Convention Cadre pour la Lutte Antitabac (CCLAT), représentent un danger direct pour les profits de cette industrie.

En effet, ce traité a pour objet de réunir des mesures dont l'efficacité a été démontrée afin de réduire la consommation de tabac.

Ce traité international constitue en outre une forme de condamnation de cette industrie. Il n'a pu être élaboré qu'en se préservant de l'ingérence de cette dernière et en prévoyant des dispositions précises de protection à son encontre. Ainsi la CCLAT est une mise en accusation des pratiques des fabricants et de leurs alliés et une mise au ban par la société internationale.



Dans cette perspective, les tentatives de subversion par l'industrie du tabac à l'encontre de l'OMS sous l'égide de laquelle a été conçu cet accord, soulignent les craintes fondées de l'industrie du tabac (cf ci-après).

¹ Dollison J. Public Affairs Campaigning Or Reflections On The Tobacco Wars, 15 Oct 1990, Bates N° 2023027897/7916, <http://legacy.libray.ucsf.edu/tid/wqg02a00>

² Id

Ratifié aujourd'hui par 175 pays, dont la France, ce traité est entré en vigueur depuis 2005 et il importe dès lors pour l'industrie du tabac d'en limiter voire d'en empêcher la mise en œuvre, en particulier par le biais de l'ingérence dans les politiques publiques.

L'influence de l'industrie du tabac pour mettre à mal les mesures de contrôle du tabac, en interférant à tous les niveaux de décision, est largement documentée et incontestable. Cette influence n'est nullement révolue, compte tenu notamment de la puissance dont bénéficie cette industrie, dotée de moyens financiers plus puissants que ceux de nombreux Etats et qui sait s'appuyer sur des réseaux d'alliés dans tous les pays.

Cependant cette ingérence demeure un phénomène largement méconnu du grand public voire des journalistes et des décideurs. Cette interférence est bien réelle y compris **en France** et elle constitue un obstacle majeur à la réduction de la consommation de tabac. On peut même considérer que c'est **cette interférence en France et l'absence de volonté politique** qui en a résulté, qui **expliquent la reprise de la consommation et la situation catastrophique de notre pays**.

2. Des enjeux de santé publique et financiers majeurs

▪ La première cause de mortalité prématurée évitable

Il y a urgence à agir. Le tabac est une drogue qui représente aujourd'hui la première cause de mortalité prématurée évitable en France avec 200 morts par jour³ attribuables au seul tabagisme actif.

En France, **le tabac tue autant que l'alcool, les accidents de la route, le sida, les suicides, homicides et drogues illicites réunis**.

Un fumeur qui fume toute sa vie a une chance sur deux de décéder d'une maladie attribuable à son tabagisme. Un fumeur perd en moyenne 10 à 15 ans de vie confortable.

▪ Un coût financier et économique individuel et pour la société encore méconnu

Ce coût sanitaire est également associé à un coût économique et financier insuffisamment pris en compte alors même que les autorités publiques se sont engagées dans une politique de réduction des déficits publics et sociaux.

Contrairement aux idées reçues, le tabac coûte à notre société et à nos finances. Les recettes fiscales du tabac ne couvrent pas les coûts induits par sa consommation.

Dans cette perspective, on considère que le coût unitaire d'un paquet devrait être de 20 euros et non de 6 euros, si son coût réel pour la société était pris en compte ; actuellement la société subventionne le solde, soit 14 euros par paquet vendu⁴.

▪ La situation de la consommation en France est particulièrement préoccupante

Les données du dernier Baromètre Santé de l'INPES en 2010⁵ soulignent que la consommation a repris de manière massive au cours de ces dernières années.

Aujourd'hui, le tiers des adultes fument et le niveau de consommation chez les jeunes, filles comme garçons, est particulièrement élevé alors que d'autres pays européens comme le Royaume-Uni enregistrent des diminutions durables et importantes de la consommation.

³ C Hill Epidémiologie du tabagisme, Revue du praticien, vol 62, mars 2012

⁴ Le coût social des drogues, les dépenses publiques dans le cadre de la lutte contre les drogues, Kopp & Fenoglio, www.ofdt.fr

⁵ INPES : Baromètre Santé 2010 Evolution récente du tabagisme en France : <http://www.inpes.sante.fr/30000/pdf/Evolutions-recentes-tabagisme-barometre-sante2010.pdf>

Cette situation n'est pas étrangère à la stratégie d'ingérence de l'industrie du tabac dans notre pays et à l'image encore largement glamour que les fabricants ont réussi à maintenir aujourd'hui.

I. L'INGERENCE DE L'INDUSTRIE : UNE PRATIQUE CONSTANTE AUX MULTIPLES FACETTES

1. L'ingérence : une modalité essentielle des pratiques de l'industrie

Les notes et documents internes de l'industrie du tabac révélés au public par décision de justice en 1998 sont riches d'enseignements sur les stratégies d'ingérence définies par les fabricants pour empêcher l'adoption de mesures pouvant porter atteinte à leurs intérêts.

Ces stratégies sont définies sur plusieurs années et la France, notamment, se trouve directement confrontée aujourd'hui à ces pratiques et à leurs effets délétères qui persistent.

Dans une présentation faite au Conseil d'Administration de Philip Morris, le Vice-Président en charge des réglementations internationales déclarait :

« Notre but est d'agir de telle manière que les réglementations nous permettent de faire des affaires et d'atteindre nos objectifs partout où nous sommes implantés. Notre principale démarche sera de combattre violemment et ce par tous les moyens disponibles, toute tentative, de quelle nature que ce soit, visant à réduire notre capacité à fabriquer nos produits selon nos critères d'efficacité et également toute tentative susceptible de réduire nos possibilités de promotion de nos produits, etc.

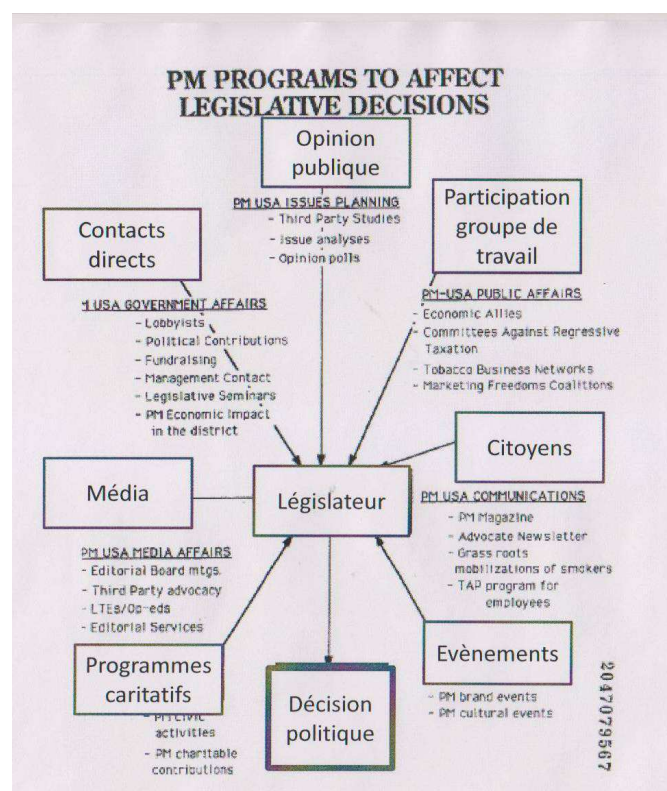
En bref, il faut être clair quant à notre finalité : il s'agit de défendre de manière agressive nos droits à fabriquer et vendre nos produits et à obtenir que nos consommateurs aient le droit de « choisir et de consommer leurs produits ».

Source : Philip Morris. Corporate worldwide regulatory affairs issues review, prospects and plans, 29 April 1995

(<http://legacy.library.ucsf.edu/tid/jww95a00>)

D'autres documents concernant la France développent la stratégie tous azimuts déployée par le fabricant Philip Morris en vue d'empêcher l'adoption et la mise en œuvre de dispositions destinées à réduire la consommation (cf. schéma ci-dessous).

Tout est bon pour faire pression sur le législateur : médias, lobbyistes, participation à des programmes caritatifs, événements, etc.



2. La diversité des modalités d'ingérence

L'industrie du tabac met en place des stratégies organisées au niveau mondial et affinées au contexte local.

Elle a déployé un large éventail de tactiques directes et indirectes afin de promouvoir ses intérêts. L'objectif de ces tactiques est d'influencer les consommateurs, les responsables politiques et les leaders d'opinion de la société.

Les modalités d'ingérence pour influencer les politiques et l'opinion sont diverses.

On recense en particulier et de manière non exhaustive :

- les actions de marketing ;
- les actions de lobbying (initiatives parlementaires téléguidées, rapports de complaisance, financement de la vie politique, notamment à travers des pantoufles au sein de directions de relations publiques des cigarettiers, soutiens de candidats et d'élus, etc.) ;
- les cadeaux de toutes sortes à des élus et responsables administratifs, préposés de l'administration, etc. ;
- l'affaiblissement des initiatives de politique publique, le déplacement des débats et la préconisation de mesures inefficaces en vue de faire diversion ;
- le financement de groupes de façade ;
- le financement d'organisations de recherche et de scientifiques ;
- les opérations de parrainages et initiatives en matière de « responsabilité sociale d'entreprise » visant à conférer une image de respectabilité aux fabricants que ces derniers utilisent pour s'imposer dans le processus de décision ;
- les menaces de nature économique, infondées, ne cessent d'être distillées en particulier auprès de responsables politiques sensibles à ce type d'argument, (menace d'augmentation du chômage, de diminution du chiffre d'affaires de secteurs d'activité, etc.) ;
- les procédures d'intimidation à l'encontre des acteurs de santé publique et également des responsables politiques qui s'engagent dans des mesures permettant de réduire la consommation. Les attaques contre les législations à cet égard se multiplient.
- les menaces politiques à travers notamment la mobilisation des buralistes.

3. Le cas de la responsabilité sociale d'entreprise

Les actions engagées par les cigarettiers dans ce domaine visent à gagner la respectabilité du public et s'attirer le soutien des leaders d'opinions et décideurs politiques.

Les cigarettiers tentent de **regagner une crédibilité et la confiance du public** en déployant des efforts en matière de responsabilité sociale d'entreprise ce qui leur permet également de faire la promotion du tabagisme voire de leurs produits, se livrant à des véritables actions de « blanchiment moral ».

- Par exemple au Niger, British American Tobacco (BAT) n'a pas hésité à concevoir le forage d'un puits fictif. L'opération a fait la une des journaux avec de nombreuses actions de relations publiques auprès de responsables politiques et d'élus etc., pour l'inauguration de ce qui ne sera finalement qu'un décor de théâtre⁶ ;

⁶ Info-Tabac N°13 du 06 Mars 2006.

- Dans de nombreux pays, les cigarettiers financent également des programmes de prévention du tabagisme auprès des jeunes qui sont le plus souvent conçus pour in fine inciter les jeunes à se mettre à fumer^{7 8} ;
- BAT en France a fait introduire des cendriers de poche en vue officiellement de lutter pour la protection de l'environnement mais surtout pour mieux contourner la législation interdisant toute promotion du tabagisme dans le pays⁹ ;
- Philip Morris a financé des associations de pompiers dans l'Etat de New York pour empêcher l'adoption d'une norme réduisant le caractère incendiaire des cigarettes et susceptible de limiter les incendies¹⁰ ;
- Les fabricants n'hésitent pas à financer des organisations de type syndicats ou des organisations politiques progressistes en avançant des concepts éthiques mais avec l'objectif d'empêcher des hausses de taxes. Le prétexte véhiculé est que ces hausses accroîtraient la pauvreté des personnes en situation de précarité¹¹.

4. Le cas de la manipulation de la science

Manipuler la science afin d'empêcher l'adoption de mesures de protection

- Des scientifiques ont été financés par les fabricants de tabac, sans le révéler, afin de réaliser des études biaisées destinées à nier la dangerosité du tabagisme passif et par là même empêcher l'adoption des mesures de protection que constituent les interdictions de fumer dans les lieux d'accueil du public et lieux de travail¹² ;
- Aujourd'hui, nombre de colloques, études sont réalisées avec le financement des fabricants de tabac dans des lieux prestigieux et avec la recherche du soutien d'autorités publiques en vue d'empêcher des hausses de taxes sur les produits du tabac et l'instauration de paquets neutres standardisés au prétexte que cela accroîtrait la contrefaçon et contrebande, etc. qu'eux-mêmes organisent directement et indirectement¹³ ;
- Le financement de recherches « distrayantes »
Des recherches récentes ont révélé et expliqué comment l'industrie du tabac a soutenu certaines orientations de la recherche en vue de détourner l'attention à l'égard des effets toxiques de ses produits. Les fabricants de tabac ont notamment soutenu la recherche génétique en vue de réduire leur responsabilité légale vis-à-vis des maladies liées au tabac, en rejetant la responsabilité sur la mauvaise constitution génétique des fumeurs¹⁴ ;

En France il en est de même des recherches de Biosyntec, qui se présente comme pionnier dans la recherche appliquée sur la toxicité du tabac, avec des financements publics du CNRS, alors même que l'ancien PDG de Reynolds,

⁷ Source : l'industrie du tabac et ses pseudo-campagnes de prévention auprès des jeunes, Pascal Diethelm Conférence Internationale Francophone sur le Contrôle du Tabac II, Paris sept 2005.

⁸ Kelly Lee, Stella Aguinaga Bialous, Corporate social responsibility : serious cause for concern, Tob Control 2006, 15 :419

⁹ <http://www.cnct.fr/dernieres-actus-59/industrie-du-tabac-et-citoyennete-l-art-du-blanchiment-moral-16.html>

¹⁰ Alan Blum The Cigarette Underworld A Front Line Report on the War Against Your Lungs, <http://tobaccodocuments.org/pm/2025040889-1019.html>

¹¹ Richard B. Campbell, ScD and Edith D. Balbach Building Alliances in Unlikely Places: Progressive Allies and the Tobacco Institute's Coalition Strategy on Cigarette Excise Taxes, Am J Public Health. 2009 July; 99(7): 1188–1196.

¹² Sophie Malka, Marco Gregori, Infiltration, une taupe à la solde de Philip Morris Ed Georg, 2005

¹³ Conférence organisée à l'Université Catholique de Milan le 3 mars 2011, Transcrime, par Philip Morris
Conférence organisée au Ministère du Budget, Contrefaçons dangereuses » 6 juillet 2010 Altadis Imperial Tobacco, et autre représentant des fabricants de tabac

¹⁴ Kenneth R. Gundle, B.A., Molly J. et al : To Prove This is the Industry's Best Hope": Big Tobacco's Support of Research on the Genetics of Nicotine Addiction, [Addiction. 2010 June; 105\(6\): 974–983](http://Addiction. 2010 June; 105(6): 974–983).

aujourd'hui Japan Tobacco International, est membre de Biosyntec, en tant que Conseil pour la stratégie et le développement de Biosyntec¹⁵.

- Des preuves récentes montrent également la manière avec laquelle l'industrie du tabac a travaillé pour discréditer les documents et recommandations de la Banque mondiale visant à réduire la consommation de tabac au travers d'une politique fiscale dynamique. (Maîtriser l'épidémie tabagique. L'Etat et les aspects économiques de la lutte contre le tabagisme)¹⁶.

II. L'INGERENCE DE L'INDUSTRIE DU TABAC POUR EMPECHER L'ADOPTION DE MESURES POLITIQUES DE SANTE PUBLIQUE : ILLUSTRATIONS ET CONSEQUENCES

Ces quelques illustrations plus détaillées mettent en évidence de nombreux conflits d'intérêt conduisant à des prises de position allant à l'encontre des mesures de sante publique. Elles soulignent combien ces stratégies sont définies à une échelle internationale avec une adaptation au contexte local. La France ne fait nullement exception.

1. Au niveau mondial : l'exemple du traité international de l'OMS

Les documents internes de l'industrie du tabac révèlent que les cigarettiers ont exercé un lobbying extrêmement fort pour mettre à mal les efforts de l'Organisation Mondiale de la Santé en matière de contrôle du tabac.



L'industrie a ainsi particulièrement lutté pour entraver **le développement et l'adoption du traité international**, la **Convention-Cadre de la Lutte Anti-Tabac** (CCLAT), au travers de stratégies mondiales visant à empêcher la mise en œuvre de mesures de santé efficaces et à **discréditer l'OMS**, considérée, comme l'un de leurs principaux ennemis.

Parmi ces stratégies¹⁷ figurent la réduction des budgets consacrés aux activités décisionnelles et scientifiques de l'OMS, la publication d'études scientifiques fallacieuses, l'influence sur d'autres institutions de l'ONU et les pays en développement pour saper l'action de l'OMS.

Les travaux scientifiques de Smith et al. (2010)¹⁸ démontrent également comment l'industrie du tabac en établissant un réseau avec d'autres industries (alcool, chimie etc.) a exercé des pressions pour changer les procédures d'adoption au sein de l'Union Européenne.

¹⁵ Cf Jacques Leclerc <http://www.biosyntec.com/pages/fr/equipe.php?active=2>

¹⁶ Dr. Stanton Glantz, Hadii M Mamudu, PhD, et Ross Hammond, Tobacco Industry attempts to counter the World Bank Report *Curbing the Epidemic* and obstruct the WHO Framework Convention on Tobacco Control, [Soc Sci Med. 2008 December; 67\(11\): 1690–1699.](#)

¹⁷ Tobacco Company Strategies to Undermine Tobacco Control Activities At the World Health Organization, Report of the Committee of Experts on Tobacco Industry Documents, Juillet 2000

¹⁸ Smith KE, Fooks G, Collin J, Weishaar H, Mandal S, et al. (2010) "Working the System"—British American Tobacco's Influence on the European Union Treaty and Its Implications for Policy: An Analysis of Internal Tobacco Industry Documents. *PLoS Med* 7(1): e1000202. doi:10.1371/journal.pmed.1000202

2. Illustrations au niveau de l'Europe

▪ L'influence de British American Tobacco sur la conception des analyses d'impact de l'Union Européenne

L'étude d'impact s'inscrit dans le processus de toute nouvelle législation au niveau européen, et ce pour assurer une meilleure structuration et une meilleure transparence de la procédure législative de l'Union européenne. Ainsi, elle a pour objectif d'assurer une législation équilibrée, prenant en considération à la fois les conséquences économiques, sociales et environnementales.



Une étude menée par Anna Gilmore et Katherine Smith (2010) de l'Université de Bath au Royaume-Uni démontre cependant comment le cigarettier British American Tobacco (BAT) a influencé la conception des **études d'impacts de l'Union Européenne** en constituant une coalition d'industriels - de la chimie au pétrole en passant par l'industrie alimentaire -, de manière à favoriser les intérêts catégoriels de l'industrie en privilégiant les intérêts économiques à court terme et en négligeant les conditions sociales, environnementales et sanitaires.

Les auteurs indiquent que cela a été possible au travers de la participation du think-tank (laboratoire d'idées) EPC qui travaillait pour le compte du cigarettier. Les entretiens menés par les auteurs de l'étude avec des fonctionnaires de la Commission Européenne révèlent qu'aucun n'avait conscience du rôle de l'industrie du tabac dans cette campagne de lobbying.

▪ Le cas des Pays-Bas

De nombreux responsables politiques ont dénoncé récemment la politique du ministre de la Santé du Bien-être et des Sports, Edith Schippers, en matière de lutte contre le tabac :

- dérogation de l'interdiction de fumer dans les lieux publics pour certains bars ;
- réduction des dépenses dans les campagnes de prévention ;
- suppression du financement des programmes de santé destinés à aider les fumeurs à arrêter de fumer, etc.

En octobre 2011, un documentaire de la chaîne TV hollandaise Vara révélait cependant l'existence d'un conflit d'intérêt entre le gouvernement néerlandais et l'industrie du tabac, à travers des contacts d'ampleur et de longue date noués entre des responsables du gouvernement néerlandais, dont le ministre de la santé, et l'industrie du tabac et ses partenaires, et ce en violation de l'article 5.3 de la CCLAT. En dépit d'un renversement du gouvernement en avril 2012 (vote de défiance), à ce jour, la Ministre est toujours en poste.

Dans cette émission, Alexander van Voorst Vader, un lobbyiste travaillant pour l'industrie du tabac, révélait qu'il avait des contacts réguliers avec les fonctionnaires du ministère de la Santé et aussi avec le Directeur général du Ministère de la Santé, du Bien-être et des Sports. Il expliquait avoir rencontré le ministre de la Santé Edith Schippers lorsqu'elle était parlementaire et a signalé des contacts réguliers dans le cadre de ses fonctions actuelles à de nombreuses reprises. « Elle était très ouverte aux intérêts de l'industrie ».

Selon l'agence de presse *La Presse Canadienne*, la députée de l'opposition Renske Leijten a même affirmé : « *On peut même se demander si elle est ministre de la Santé ou ministre de l'industrie du tabac* ».

Mme Schippers a répondu aux critiques en rétorquant qu'elle croyait en la liberté de choix des fumeurs et que le gouvernement « *était allé trop loin* » dans sa législation (source: Lutte antitabac : les Pays-Bas font marche arrière, *La Presse Canadienne*, 14 décembre 2011 ; *Maria Cheng et Toby Sterling, The Associated Press*).

3. Illustrations au niveau de la France

▪ La participation à des clubs de réflexion

Créé par Thomas Legrain de la société de lobbying TL Conseil, le Networking Business Club se présente comme un « club de réflexion ». Imperial Tobacco est partenaire du Networking Business Club.

« Un seul objectif : faire connaissance, développer l'échange, trouver des synergies et des opportunités d'affaires. »

Le Networking Business Club constitue un parfait « **mélange des genres** » où se côtoient un nombre important de conseillers ministériels et des assistants parlementaires avec des lobbyistes d'Impérial Tobacco, et tout cela **sans aucune transparence**.

Des politiques y sont invités régulièrement à s'exprimer lors de petits-déjeuners (Eric Woerth, Ministre du Budget, des comptes publics et de la fonction publique, le 16 juin 2009 ; Richard Mallié, premier questeur de l'Assemblée Nationale et député des Bouches-du-Rhône le 18 décembre 2008 ; Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat à l'emploi le 19 juin 2008, etc...).

▪ Le député Thierry Lizaro soutient la campagne de British American Tobacco

En 2010, British American Tobacco a mené une véritable action de communication vers le grand public en diffusant un communiqué de presse intitulée « *Fausse cigarette, vrai risque, et vous où achetez-vous vos cigarettes ?* », avec une affiche envoyée à l'ensemble des buralistes.

Cette campagne n'était rien d'autre qu'une opération de communication à travers une campagne d'affichage sur les lieux de vente. Ce fabricant de tabac effectue de la promotion indirecte pour ses produits et pour l'entreprise BAT en dépit de la loi Evin qui interdit toute publicité en faveur du tabac.

La mention « Fausse cigarette – vrai risque » induit une grave confusion selon laquelle la « vraie cigarette » en serait exempte.



NETWORKING BUSINESS Club

DEVEZ-EN MEMBRE DU NETWORKING & BUSINESS CLUB

Le Networking & Business Club réunit 240 membres une fois par mois au Sénat ou à l'Assemblée nationale : des chefs d'entreprise, des professionnels du conseil, des conseillers ministériels et des assistants parlementaires.

NOS OBJECTIFS

Le Networking & Business Club a été créé en 2003 par Thomas Legrain*. L'objectif du club est clair : établir des liens entre le monde politique et la société civile, faire jouer les synergies d'affaires, favoriser les échanges et l'entraide.

Le temps d'un petit déjeuner, les membres du club échangent avec une personnalité de premier plan du monde politique ou économique sur les grands enjeux de société qui impactent leurs activités quotidiennes. À chaque rencontre, trois temps forts : un temps d'échange autour d'un petit déjeuner convivial, une conférence, un débat.

* Thomas Legrain est associé gérant de TL Conseil, société qui intervient dans le conseil en stratégie, le lobbying et la communication d'influence. Il est l'auteur du blog Legrain de Sel : www.thomas-legrain.com

NOS INVITES RECENTS

- Pierre-André de Chalendar, PDG de Saint-Gobain
- Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
- Xavier Fontanet, président d'Esilor
- Valérie Pécresse, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement
- Louis Schweitzer, président d'honneur de Renault
- Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier ministre, sénateur de la Vienne
- Laurent Wauquiez, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Nicolas de Tavernost, président du groupe M6

NOS PARTENAIRES

BCG, TL Conseil, Neufilms OBC, La Caisse des Dépôts, le Boston Consulting Group, Neufilms OBC, SEITA - Groupe Imperial Tobacco, le Centre de Gestion et l'Association Agréés de la Région Parisienne, l'Institut de Gestion Sociale.

ADHESION

L'adhésion au club se fait sur recommandation d'un des membres, en envoyant votre candidature par e-mail. Coût de l'adhésion annuelle : 900 € HT.



Tous les produits du tabac, qu'ils soient de contrebande, de contrefaçon ou vendus légalement, sont toxiques et mortels. Pourtant, l'entreprise **BAT souhaite nous convaincre qu'elle est « soucieuse » de la santé des fumeurs** et cherche à apparaître comme une entreprise « citoyenne » alors même qu'elle est la cause des morts du tabagisme.

Des **associations de professionnels de la publicité (ARPP) et de la communication (AACC)** ont également réagi et dénoncent **une manœuvre trompeuse initiée au moment où l'interdiction de la vente de tabac aux moins de 18 ans était au cœur de l'actualité** (AFP/26 juillet 2010).

Le député du Nord Thierry Lazaro, en totale violation de l'article 5.3 de la CCLAT, s'est associé à BAT pour le lancement de cette campagne de publicité ayant notamment pour finalité d'empêcher toutes les hausses de taxes et l'instauration des paquets neutres standardisés et ainsi de réduire le débat au seul sujet de la contrebande/contrefaçon où l'industrie du tabac et ses alliés les buralistes arrivent à faire pression sur les responsables politiques.

L'industrie du tabac dénonce officiellement la contrebande mais oublie de mentionner qu'elle en est directement à l'origine. Les documents internes des fabricants de tabac, rendus publics par décision de justice, ont révélé que les fabricants de tabac organisent les réseaux de contrebande dans différents pays et régions du monde (Canada, Colombie, Chine, Asie du Sud Est, Europe, Moyen Orient, Afrique, etc.) en considérant cette contrebande comme partie intégrante de leurs activités afin d'accroître leurs profits.

De nombreuses condamnations comme celles aux Etats-Unis ou au Canada sont des exemples qui illustrent leurs responsabilités dans ce marché noir¹⁹.

▪ **Le Club des Parlementaires Amateurs de havanes**

Les clubs d'affinités représentent une autre source de conflits d'intérêts. Le Club des Parlementaires amateurs de havanes en constitue une parfaite illustration. Créé en 1994 par André Santini (UDF), ce club compte des élus de tous bords : en font notamment partie François Sauvadet (Nouveau Centre), Renaud Muselier (UMP), Jean-Vincent Placé (Europe Ecologie Les Verts), José Bové (Europe Ecologie Les Verts), Jean-Louis Debré (UMP), Dominique Bussereau (UMP), Julien Dray (PS) etc., ainsi que des conseillers ministériels ou encore des journalistes etc.

En 2006, au moment même où la mesure d'interdiction de fumer était en discussion, British American Tobacco organisa un dîner dans le salon de la Présidence du Sénat, sur invitation de Christian Poncelet, sur papier à en-tête de British American Tobacco France. Dans cette perspective, il n'est pas étonnant de constater qu'aujourd'hui encore certains parlementaires membres du club continuent à combattre contre l'interdiction de fumer dans les lieux publics voire à violer la disposition en fumant dans ces bâtiments.

▪ **Le concours de lobbying Spin Partners**

En 2010, British American Tobacco fut l'un des sponsors du concours organisé par le cabinet de conseil en communication d'influence Spin Partners, et a présenté le sujet suivant : « **Quelles préconisations pour éviter que de nouvelles fortes hausses des prix du tabac en France n'aillent paradoxalement à l'encontre de la politique de santé publique défendue par l'Etat ?** ».

¹⁹ <http://www.cnct.fr/marche-noir-68/contrebande-des-produits-du-tabac-au-canada-2-cigarettes-plaident-1-68.html>

Le parrain du concours était le parlementaire **Patrice Debray**, médecin de formation et membre de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée Nationale, qui intervient fréquemment sur les questions de santé publique.

Or ce député a notamment déposé une **proposition de loi visant au retrait du financement des associations agissant dans le domaine du contrôle du tabac**, et il a également déposé une proposition de loi visant à maintenir le droit de fumer dans les bars-tabac.

Ce concours impliquait différents écoles dont des Instituts d'Etudes Politiques (IEP) – Sciences Po. Ces écoles sont particulièrement travaillées par l'industrie du tabac, l'objectif étant de « former » ceux qui sont voués à devenir l'élite politique de la nation et les futurs grands dirigeants d'entreprise.

▪ La politique de mécénat

Pour **améliorer leur image et instaurer une relation de confiance avec ses différents publics** (pouvoirs publics, citoyens, médias etc.), les cigarettiers utilisent de nombreuses techniques de relations publiques pour démontrer qu'ils sont des « entreprises socialement responsables ».



Par exemple, Philip Morris (appartenant au groupe Altria) fait partie des « bienfaiteurs » de **l'Institut du Cerveau et de la moelle épinière** (ICM). L'ICM compte sur de nombreux membres fondateurs tels que Louis Camilleri, Président d'Altria mais également Jean Todt, Vice-président (président actuel de la Fédération internationale de l'automobile (FIA)) et Michael Schumacher, pilote de F1, et ancien porte-drapeaux de Marlboro. (source : site web de l'ICM)

Pourtant, les conséquences du tabac sur le cerveau sont incontestables : risques majeurs d'accidents vasculaires cérébraux, lien entre la dégradation des facultés intellectuelles et consommation de cigarettes²⁰, augmentation des risques de développer la maladie d'Alzheimer et d'autres démences²¹ etc.

Japan Tobacco International (JTI), quant à lui, finance des manifestations culturelles et est notamment mécène du Musée du Louvre - son implication a d'ailleurs été saluée par le Ministre de la Culture et de la Communication, Frédéric Mitterrand à l'occasion de la réception et des discours tenus avec l'ensemble des mécènes et partenaires du projet Monumenta le 15 juin 2011.

On retrouve également JTI en tant que partenaire du Musée de la Céramique à Sèvres et du Palais de Tokyo.

Aux côtés des logos du Ministère de la Culture et de la Communication et d'autres grands mécènes, JTI apparaît comme une entreprise respectable et non plus comme un fabricant de produits mortels.

Enfin, JTI s'implique également dans des structures philanthropiques en étant mécène d'Emmaüs (2009, 2010) à titre d'exemple. L'industrie du tabac tente de faire oublier cette fois-ci que non seulement les personnes socialement défavorisées sont les plus touchées par le tabagisme mais surtout que le tabac constitue un facteur d'appauvrissement.

²⁰ "Older smokers risk mental decline", Reuters Health, Health Central, Avril 2000 – Etude publiée dans *The Journal of Neurology, Neurosurgery and Psychiatry*

²¹ Reitz C., den Heijer T., van Duijn C., Hofman A. et Breteler MM, Relation between smoking and risk of dementia and Alzheimer disease : the Rotterdam Study, *Neurology*, 2007 Sep 4;69(10):998-1005

Ainsi, l'argent dépensé pour le tabac (pouvant amputer jusqu'à 20% du budget de certains ménages) réduit de manière proportionnelle la quantité de revenu disponible pour l'alimentation, les soins de santé ou encore le logement.

III. AUJOURD'HUI, LES PAYS PEUVENT SE PROTEGER DE CETTE INGERENCE

L'ensemble de ces illustrations démontrent combien l'industrie du tabac par ces multiples engagements parvient à conserver une image de respectabilité et continue ainsi à exercer une influence majeure dans les prises de décisions.

Cette interférence est grave et la préservation des pays, en particulier des décideurs politiques, à l'égard de ces pratiques est une des dispositions fondamentales du traité international de l'Organisation Mondiale de la Santé, la CCLAT : Convention Cadre pour la Lutte Anti-Tabac, en son article 5 .3.

Cet article dispose :

« En définissant et en appliquant leur politiques de santé publique en matière de lutte antitabac, les Parties veillent à ce que ces politiques ne soient pas influencées par les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac, conformément à la législation nationale. »

Les Etats qui ont ratifié ce traité, en particulier la France, ont l'obligation juridique de respecter cette mesure. En vue de sa mise en œuvre des lignes directrices ont été élaborées et adoptées à l'échelle internationale en 2008.

Elles précisent notamment les principes suivants :

1. Il existe un conflit fondamental, **inconciliable** entre les intérêts de la Santé Publique et ceux de l'industrie du tabac et de ses alliés ;
2. L'obligation est faite aux autorités publiques d'agir de manière **responsable** et **transparente dans leurs relations avec l'industrie du tabac** ;
3. Les autorités publiques ne doivent pas apporter de soutiens à l'industrie du tabac.

Elles préconisent diverses recommandations :

1. **Sensibiliser** sur la toxicité des produits et sur les pratiques toxiques et d'interférence des fabricants de tabac pour alerter le public et l'ensemble des responsables concernés,
2. Adopter des mesures permettant de **limiter les relations avec l'industrie du tabac** et de garantir la **transparence** de celles-ci,
3. Rejeter tout **partenariat avec cette industrie**,
4. Eviter les **conflits d'intérêts** chez les responsables officiels et fonctionnaires,
5. Exiger la transparence des **informations** émanant de l'industrie du tabac,
6. Réglementer les activités dites « socialement responsables »,
7. Ne pas accorder de **traitement préférentiel** à l'industrie du tabac au sens large.

Dans cette vigilance de tous les instants, la société civile a un rôle également crucial à jouer que ce soit par la communication et l'information révélées sur les manipulations de l'industrie du tabac ou encore la surveillance de leurs pratiques.

La société civile est également aux côtés des autorités publiques dans leur combat face aux menaces et pressions de toutes sortes exercées par les fabricants à leur rencontre.

Cette solidarité existe également entre pays et globalement à l'échelle internationale :

Dans cette perspective, un soutien général est apporté :

- aux autorités publiques australiennes pourchassées par les fabricants de tabac qui veulent les empêcher d'introduire une mesure susceptible de sauver des milliers de vies à travers l'instauration de paquets neutres standardisés ;
- aux autorités de l'Uruguay également poursuivies par Philip Morris alors même que ce pays s'efforce d'alerter les populations au travers de larges avertissements graphiques sur les produits du tabac ;
- à la Norvège attaquée par les fabricants pour sa mise en œuvre d'une mesure de prévention du tabagisme, notamment chez les jeunes, au travers de l'indiction de toute publicité sur le lieu de vente, y compris les linéaires des produits.

L'enjeu est de taille car il est de faire prévaloir l'intérêt général sur celui d'une infime catégorie d'individus qui s'enrichissent sur la mort des autres.

LIENS UTILES

- Site du **Comité National Contre le Tabagisme (CNCT)**
<http://www.cnct.fr>



- Lien vers la **Convention Cadre de Lutte Anti-Tabac (CCLAT)**
<http://whqlibdoc.who.int/publications/2003/9242591017.pdf>



- Site de l'**Organisation mondiale de la Santé (OMS)**
<http://www.who.int/tobacco/wntd/2012/announcement/fr/index.html>



- Site de la **Framework Convention Alliance (FCA)**
<http://www.fctc.org>



FICHE DE PRESENTATION DU CNCT

Le CNCT est la première association qui s'engage et agit pour la prévention et la protection des personnes face aux méfaits du tabac et aux pratiques de son industrie.

Fondé en 1868, le CNCT est une association loi 1901 **reconnue d'utilité publique** depuis 1977. Il s'agit de la plus ancienne structure de lutte contre le tabagisme en France. Ses ressources sont assurées par des partenariats institutionnels et économiques ainsi que des dons.

Le CNCT est **présidé par le Pr. Yves Martinet** - Professeur de Pneumologie au CHU de Nancy et également Président de l'Alliance contre le Tabac.

La richesse de son **Conseil d'Administration** - 22 administrateurs - est en particulier de réunir des **experts** du contrôle du tabac dans ses nombreux domaines d'application (sciences, droit, sociologie, communication, marketing, etc.), reconnus au niveau national et international.

Notre vision

L'objectif du CNCT est de protéger les générations présentes et futures des maladies provoquées par la consommation et l'exposition à la fumée de tabac.

Notre vision est **un monde libéré des méfaits causés par le tabac et des drames humains qu'il entraîne.**

Nos missions

Les missions du CNCT s'articulent principalement autour de deux axes :

- **faire avancer et respecter les législations et réglementations en matière de prévention du tabagisme** : en informant et sensibilisant le grand public, les journalistes, les responsables politiques et autres décideurs des méfaits causés par le tabac et les agissements de son industrie, grâce à des actions de plaidoyer ;
- **mener des actions de prévention** : en informant et sensibilisant le grand public des méfaits causés par le tabagisme actif et passif.

Elles sont menées en collaboration avec de nombreux acteurs nationaux et internationaux du contrôle du tabac et en étroite relation avec le Ministère de la Santé et l'Institut National du Cancer.

Elles s'étendent également à la formation des cadres français et étrangers de la santé de l'École des Hautes Études en Santé Publique.

Nos valeurs

Un **engagement** en faveur de la **protection des personnes à l'égard du tabac** et un positionnement **en aucun cas contre les fumeurs**, qui sont et demeurent les premières victimes du tabagisme.

Des actions **innovantes** et **avant-gardistes**, tout en respectant leur fondement sur des **faits scientifiquement validés**.

Nos actions

En France, le tabagisme reste la première cause de mortalité prématurée et évitable. Pour lutter contre ce fléau, le CNCT mène, depuis de nombreuses années, des actions de prévention afin de sensibiliser sur ces dangers et des actions de plaidoyer pour faire adopter et respecter des mesures de protection efficaces.

Cette **expérience** et son **expertise** en font un acteur incontournable dans ce domaine.

Ainsi, le CNCT a joué un rôle moteur dans la mise en œuvre de la 1^{ère} ligne téléphonique d'écoute et d'aide à l'arrêt pour les fumeurs, l'apposition d'avertissements sanitaires sur les produits du tabac ou encore la préparation et la mise en place de l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

Il joue encore aujourd'hui un rôle d'initiateur sur de nombreuses mesures, telle que la hausse de la fiscalité comme outil de prévention et d'incitation à l'arrêt ainsi que sur l'instauration de paquets standardisés.

Pour en savoir plus sur nos actions : www.cnct.fr.